



Nathalie OZIOL

Députée de l'Hérault - 2e circonscription

Membre de la Commission Affaires Étrangères

Montpellier, le 24 septembre 2026

Objet : Urgence sociale et budgétaire dans les CROUS - Demande de moyens humains, financiers et revalorisation des personnels face à la précarité étudiante

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous alerter sur la situation d'extrême tension que traversent les personnels du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Montpellier et l'ensemble du réseau national, et plus largement sur les moyens humains et financiers accordés aux CROUS pour répondre à la précarité étudiante et à l'augmentation de la fréquentation des restaurants universitaires.

Pour de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants, se nourrir et se loger dignement est devenu une difficulté quotidienne. La précarité peut conduire à renoncer à certains repas, à dépendre des distributions alimentaires et à attendre parfois de longues heures pour bénéficier d'une aide. En matière de logement, certains étudiants se retrouvent sans solution stable, contraints de dormir dans leur voiture, voire à la rue. Les CROUS jouent ainsi un rôle essentiel pour garantir des conditions de vie permettant aux étudiants de poursuivre leurs études.

Depuis le 1er mai 2026, le repas à 1 euro est généralisé à l'ensemble des étudiantes et des étudiants dans les restaurants universitaires. Le gouvernement a reconnu que cette mesure nécessite des moyens supplémentaires pour les CROUS, notamment en termes d'emplois, afin que l'augmentation de la fréquentation ne dégrade ni les conditions de travail des personnels ni l'accueil des étudiants.

Les organisations syndicales font état d'une augmentation de 44 % au niveau national du nombre d'étudiantes et d'étudiants fréquentant les restaurants des CROUS depuis la généralisation du repas à 1 euro. Cette hausse confirme l'utilité sociale de la mesure, mais doit nécessairement s'accompagner de moyens pérennes. Une politique de lutte contre la précarité alimentaire ne peut se traduire par des files d'attente excessives, des restaurants saturés ou une intensification du travail des personnels.

Or, sur les 90 millions d'euros jugés nécessaires par les CROUS pour la mise en place de cette mesure, elle n'a bénéficié que de 50 millions d'euros lors du vote du budget 2026. Les conséquences s'en font déjà ressentir.

À l'occasion d'une journée de mobilisation ce 22 septembre, j'ai été personnellement alertée par les personnels du CROUS de Montpellier, qui font état de moyens humains insuffisants pour absorber les périodes de forte affluence, de difficultés importantes dans les structures de restauration et de délais de réparation du matériel particulièrement longs. Certains agents sont ainsi conduits à effectuer manuellement des tâches qui devraient être assurées par des équipements adaptés, comme la plonge. Ces difficultés ont des conséquences sur leurs conditions de travail comme sur la qualité du service rendu aux étudiants.

Les personnels signalent également des situations dans lesquelles des agentes et des agents bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ne disposent pas des adaptations nécessaires de leur poste de travail. La mise en œuvre effective de ces aménagements doit être garantie.

Le secteur de l'hébergement est lui aussi confronté à un manque de moyens humains et financiers, alors que l'accès à un logement stable et abordable constitue un déterminant majeur des conditions de vie et de réussite des étudiants. Le gouvernement rappelle lui-même son objectif de développer et de réhabiliter le parc de logements des CROUS d'ici 2027. Cet objectif doit s'accompagner des moyens nécessaires à la construction, à la réhabilitation, mais aussi à l'entretien et au fonctionnement de ce parc.

Il serait particulièrement contradictoire de généraliser le repas à 1 euro, d'en faire une mesure emblématique de lutte contre la précarité étudiante, puis de demander aux CROUS de faire fonctionner ce dispositif avec des moyens insuffisants. Une restauration universitaire et une offre de logement accessibles ne peuvent reposer sur l'intensification du travail des

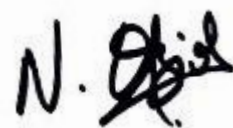
personnels, le recours à des contrats courts, des équipements défectueux ou la dégradation des conditions d'accueil.

À l'heure où les étudiants sont confrontés à des situations de précarité pouvant aller jusqu'au renoncement à des repas ou à l'absence de logement, où les personnels alertent sur leurs conditions de travail et où se profilent les arbitrages budgétaires pour 2027, il est indispensable que le gouvernement donne des garanties sur le financement pérenne des CROUS.

Alors que s'approche le début de l'examen du projet de loi de finances pour 2027, je vous demande de prévoir la création de postes pérennes dans les CROUS, notamment celui de Montpellier, afin de mettre un terme aux suppressions d'emplois, aux sous-effectifs et au recours massif aux contrats courts. Le gouvernement doit débloquer des crédits d'urgence pour le remplacement des matériels défectueux et l'adaptation des locaux au changement climatique tout en garantissant les moyens nécessaires à la construction, la réhabilitation, l'entretien et le fonctionnement du parc de logements étudiants d'ici 2027 sans dégrader les conditions d'accueil.

Je vous remercie par avance pour la considération accordée à ma demande et je vous prie de recevoir mes salutations républicaines.

Nathalie Oziol
Députée de l'Hérault



M. Philippe Baptiste
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05